

Objet : Mouvement et emplois des PEPS 2021 : Clientélisme, clientélisme, clientélisme (Suite) !

Mme la Rectrice,

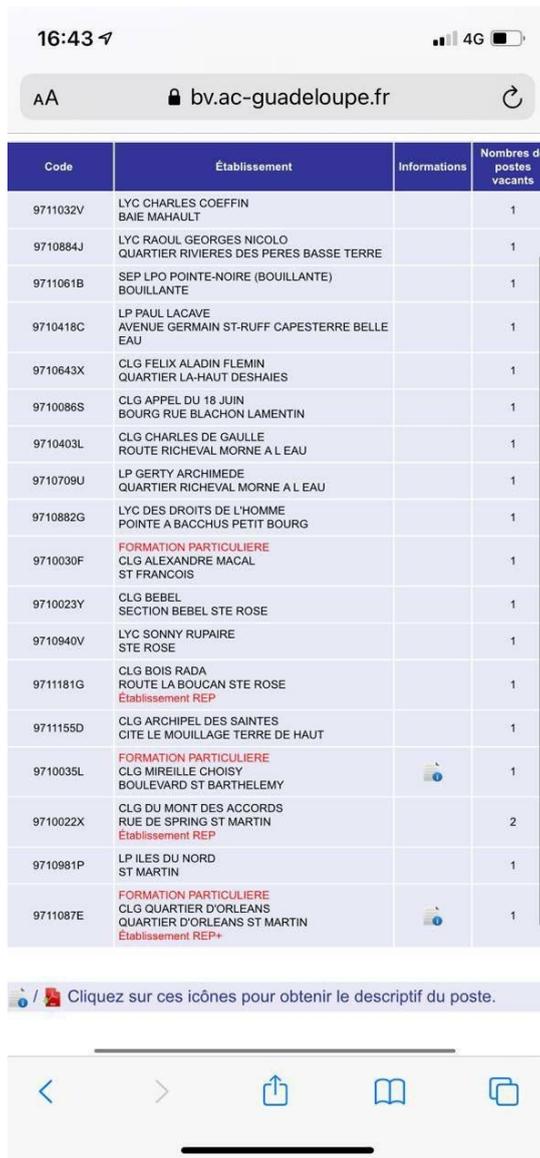
pour faire suite à nos courriers du 12 avril et du 08 avril 2021 (pièce jointe n°1 - P. 4 à 7) concernant le mouvement spécifique des PEPS et suite aux réponses de vos services en CTA le 16/04/2021 concernant les questions soulevées, nous souhaitons à notre tour apporter quelques précisions :

- Clg Macal de Saint François, il y a 2 départs en retraite (responsables section voile et danse). Un poste a été supprimé et un poste a été publié au mouvement spécifique. Cependant, comme nous l'avons signalé le 08 avril et sans réaction, le poste publié n'a pas respecté la procédure puisqu'étant un poste spécifique il aurait dû faire apparaître le profil du poste. Les candidats ne peuvent avoir candidatés sur ce poste ne sachant s'il s'agissait d'un poste voile, danse ou autres. Cette procédure exige un CV et une lettre de motivation en adéquation avec le profil du poste. A la rentrée 2021, Il y aura donc 4 postes occupés par des titulaires à moins de ne pas respecter la procédure de publication des postes ou de la recommencer. Les 4 enseignants titulaires ne peuvent pas absorber les 26 ou 29 HSA (selon de nouvelles données DBM) et un poste sera vacant ou transformé en BMP pour recevoir comme cette année un **non titulaire aux compétences disciplinaires non validées par un concours et à la formation incomplète**.

...

Mme la Rectrice, nous vous rappelons que le CTA a validé le maintien de la section Voile qui a toute sa place dans le curriculum de formation du bassin qui conduit jusqu'au Lycée Leborgne. Un poste spécifique Voile doit donc prioritairement être maintenu dans cet établissement. C'est le vœu également de l'équipe EPS.

Ci-contre, contrairement aux accusations de mensonges proférés en CTA contre le représentant du SNEP-FSU Guadeloupe, une capture d'écran de SIAM réalisée le 14 avril 2021 montrant que le poste **"FORMATION PARTICULIÈRE"** du clg MACAL ne comporte



Code	Établissement	Informations	Nombres de postes vacants
9711032V	LYC CHARLES COEFFIN BAIE MAHAULT		1
9710884J	LYC RAOUL GEORGES NICOLO QUARTIER RIVIERES DES PERES BASSE TERRE		1
9711061B	SEP LPO POINTE-NOIRE (BOUILLANTE) BOUILLANTE		1
9710418C	LP PAUL LACAVE AVENUE GERMAIN ST-RUFF CAPESTERRE BELLE EAU		1
9710643X	CLG FELIX ALADIN FLEMIN QUARTIER LA-HAUT DESHAIES		1
9710086S	CLG APPEL DU 18 JUIN BOURG RUE BLACHON LAMENTIN		1
9710403L	CLG CHARLES DE GAULLE ROUTE RICHEVAL MORNE A L EAU		1
9710709U	LP GERTY ARCHIMEDE QUARTIER RICHEVAL MORNE A L EAU		1
9710882G	LYC DES DROITS DE L'HOMME POINTE A BACCHUS PETIT BOURG		1
9710030F	FORMATION PARTICULIERE CLG ALEXANDRE MACAL ST FRANCOIS		1
9710023Y	CLG BEBEL SECTION BEBEL STE ROSE		1
9710940V	LYC SONNY RUPAIRE STE ROSE		1
9711181G	CLG BOIS RADA ROUTE LA BOUCAN STE ROSE Établissement REP		1
9711155D	CLG ARCHIPEL DES SAINTES CITE LE MOUILLAGE TERRE DE HAUT		1
9710035L	FORMATION PARTICULIERE CLG MIREILLE CHOISY BOULEVARD ST BARTHELEMY		1
9710022X	CLG DU MONT DES ACCORDS RUE DE SPRING ST MARTIN Établissement REP		2
9710981P	LP ILES DU NORD ST MARTIN		1
9711087E	FORMATION PARTICULIERE CLG QUARTIER D'ORLEANS QUARTIER D'ORLEANS ST MARTIN Établissement REP+		1

Cliquez sur ces icônes pour obtenir le descriptif du poste.

aucune notice d'information contrairement aux postes **FORMATION PARTICULIÈRE** à St Barthélemy et à Saint Martin.

- Clg Félix Eboué de Petit Bourg, suite à nos courriers et des échanges entre la DBM et le chef d'établissement, qui nous ont été transmis, le complément de service a été revu vers la SEGPA. Le poste est ainsi complet dans l'établissement. Nous remercions les services pour ce traitement. Nous évitons ainsi que probablement soit placé sur ce poste **des non titulaires aux compétences disciplinaires non validées par un concours et à la formation incomplète.**

*"Bonsoir M. XXXXX,  
Je vous confirme que les propositions remontées ont bien été prises en compte en ce qui concerne l'EPS, à savoir : 7 supports besoin 135 apport 140 avec un CSD de 10 h (5 ens \*2h) vers la segpa  
Ainsi le CLG : besoin 135 (130HP+5HSA) SEGPA : besoin 10 h (CSR 10 venant du CLG)  
Vous constaterez que les saisies, en ce sens, ont déjà été effectuées sur les 2 TRM.  
Une précision sera portée, à ce sujet, en CT.  
Bien à vous"*
- Lycée LEBORGNE de Sainte Anne, suite à notre courrier il a été rappelé que tous les postes des enseignants partant le 01/11/2021 et plus tard ne seraient pas mis au mouvement. **3 postes seront donc vacants pendant 10 mois. Sans doute pour y placer des non titulaires aux compétences disciplinaires non validées par un concours et à la formation incomplète qui sont nommés à cette période. Les titulaires attendant une mutation depuis des années apprécieront. Les élèves et leurs parents observant la valse des enseignants aussi.**

- Clg Suze Angély à Vieux Habitants, un départ en retraite libère un poste spécifique Athlétisme. L'administration confirme ce que précisait le SNEP-FSU Guadeloupe à savoir qu'un collègue sur un support normal de l'établissement glisse sur le support spécifique. Nous évitons ainsi que probablement soit placé sur ce poste **des non titulaires aux compétences disciplinaires non validées par un concours et à la formation incomplète.**

Ci-contre, contrairement aux accusations de mensonges proférés en CTA contre le représentant du SNEP-FSU Guadeloupe, une capture d'écran de SIAM réalisée avant le courrier du SNEP-FSU daté du 12 avril 2021 montrant que le poste **"FORMATION PARTICULIÈRE" du clg SUZE ANGELY** a bien été publié au mouvement avant d'être retiré et que par conséquent des candidats ont pu postuler dessus.

ID	Description	Statut	Nombre
971082G	POINTE A BACCHUS PETIT BOURG		1
9710030F	FORMATION PARTICULIERE CLG ALEXANDRE MACAL ST FRANCOIS		1
9710023Y	CLG BEBEL SECTION BEBEL STE ROSE		1
9710940V	LYC SONNY RUPAIRE STE ROSE		1
9711181G	CLG BOIS RADA ROUTE LA BOUCAN STE ROSE Etablissement REP		1
9711155D	CLG ARCHIPEL DES SAINTES CITE LE MOUILLAGE TERRE DE HAUT		1
9710045X	FORMATION PARTICULIERE CLG SUZE ANGELY BOULEVARD MAXIME LUBINO VIEUX HABITANTS		1
9710035L	FORMATION PARTICULIERE CLG MIREILLE CHOISY BOULEVARD ST BARTHELEMY		1
9710022X	CLG DU MONT DES ACCORDS RUE DE SPRING ST MARTIN Etablissement REP		2
9710981P	LP ILES DU NORD ST MARTIN		1
9711087E	FORMATION PARTICULIERE CLG QUARTIER D'ORLEANS QUARTIER D'ORLEANS ST MARTIN Etablissement REP+		1

- Clg Quartier d'Orléans, un poste spécifique EPS DNL Anglais a été publié. Après vérification auprès de nos collègues et sur le PAF aucune formation DNL n'est disponible sur SXM. Elle ne semble avoir eu lieu qu'une seule fois et proposée à aucun enseignant titulaire. La très grande majorité des enseignants d'EPS de SXM ne sont pas nativement bilingues français anglais. Dans leur cas, aucune formation B2 ou C1 n'est disponible sur SXM afin ensuite de passer la DNL. C'est pourtant le

cas dans d'autres régions françaises bilingues qui forment de nouveaux locuteurs. Certains de nos collègues se résignent par conséquent à faire des formations en dehors de SXM et parfois sur leurs propres deniers. Pire, certains collègues déjà bilingues et souhaitant passer la DNL en Guadeloupe ont dû présenter l'examen sans formation faute de réponse à leur demande d'information.

Mme la Rectrice, ce poste est donc très mal venu et sera probablement mal accueilli car perçu par les titulaires sur SXM comme du clientélisme envers le seul **non titulaire aux compétences disciplinaires non validées par un concours et à la formation incomplète** à qui la formation a été proposée et pour qui ce poste est profilé. Mme la Rectrice, au lieu de maintenir dans la précarité les non titulaires, formez d'abord à la DNL les titulaires ! Formez les contractuels aux concours pour qu'ils puissent finir leur formation disciplinaire !

Mme la Rectrice, si vos services cherchent par tous les moyens à placer des non titulaires c'est le résultat d'une très mauvaise gestion et parfois de clientélisme particulièrement sur les postes spécifiques mais pas seulement. En effet, l'année prochaine, comme nous vous l'avons déjà dit en CTA, il y aura au moins 15 postes vacants en EPS sauf à encore compresser les postes en usant des compléments de service (augmentation de 700% en 2 ans). Pourtant notre académie est attractive en titulaire et notre discipline ne présente aucun problème de recrutement au niveau national. Il vous suffit d'augmenter le calibrage inter académique afin de compenser le nombre de départs en retraite important. Gouverner, c'est prévoir ! Vous êtes censés le faire pour l'éducation et notre gouvernement sur notre territoire.

Par ailleurs, vous continuez passivement à regarder la mauvaise gestion du mouvement des PEPS et son lot de népotisme :

- Vous avez la possibilité pourtant, lors de ce mouvement et avant d'attendre le couperet du tribunal administratif, de rétablir nos collègues dans leurs droits par exemple en utilisant le poste spécifique voile du Clg Macal pour permuter le collègue arrivé indûment sur le LGT Leborgne l'année passée et le collègue lésé toujours remplaçant. Allez-vous le faire ?
- Vous avez la possibilité de rétablir dans ses droits une autre collègue également avant que le couperet du tribunal administratif ne tombe en lui proposant une affectation pourquoi pas en surnuméraire sur le poste qu'elle aurait dû obtenir ou sur un poste vacant dans autre lycée du groupement de commune. Qu'en sera t'il ?

Mme la Rectrice, si votre poste existe c'est pour prendre ces décisions courageuses et non pas pour regarder vos services dysfonctionner ! Si la loi de transformation de la fonction publique ouvre encore plus la voie à ces dysfonctionnements et aux influences et / ou idéologies politiques, **en tant que fonctionnaire vous vous devez d'y résister. Votre statut vous le permet et est prévu pour cela. Vous conserverez quoiqu'il arrive votre grade !**

Veillez trouver ci-joint la réaction du SNEP-FSU GUadeloupe sur RCI suite à notre dernier communiqué de presse :

- [Le SNEP-FSU était sur RCI suite à son communiqué : L'Education Physique et Sportive est une discipline fondamentale ! - SNEP-FSU Guadeloupe \(snepf-su-guadeloupe.net\)](#)

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Copies :

- SG : Yvon Macé
- DAASEN : Adelaide Tine
- DRRH : Frédérique Michaux
- DBM : Jean Dupuy
- IG : André Canvel
- Enseignants d'EPS

Pour la section académique,  
Emmanuel Roublot  
Secrétaire académique du SNEP-FSU



# Pièce jointe n°1



Le Gosier, le 12 avril 2021

A Mme la Rectrice  
Parc d'activité la Providence  
97183 Les Abymes

Objet : Mouvement et emplois des PEPS 2021 : Clientélisme, clientélisme, clientélisme !

Mme la Rectrice,

pour faire suite à notre courrier du 08 avril 2021 (pièce jointe n°1 - P. 3 à 4) concernant le mouvement spécifique des PEPS et dans l'attente d'une réponse de vos services concernant les questions soulevées, nous souhaitons obtenir d'autres précisions concernant l'inadéquation de répartitions des moyens pour notre discipline avec les informations qui sont en possession des collègues de ces établissements :

- Clg Macal de Saint François, une suppression de poste est prévue dans les documents du CTA. Seront donc disponibles à la rentrée 2021 5 postes pour 82 h d'EPS + 15h d'AS + 6h de section sportive + 3h de classe CHAD soit 106 h à dispenser. Or, 5 postes apportent 100h + 6 HSA à se répartir entre 4 collègues. C'est donc trop pour ce nombre de postes. Nous ne comprenons pas cette suppression sauf par clientélisme pour recruter un contractuel sur le BMP qui réapparaîtra comme par magie à la rentrée.
- Clg Eboué de Petit Bourg, un poste à complément de service apparaît à la rentrée 2021 soit 6,5 postes disponibles pour 114 h d'EPS + 21h d'AS + 10 h SEGPA = 145h à dispenser. Or, 7 postes complets apportent 140h + 5 HSA. C'est donc un non sens pédagogique et humain pour des collègues qui découvrent cela sans aucune concertation, ont connu un drame l'année passée et connaissent parfois des situations familiales complexes qui ne manqueront pas de se compliquer encore avec cette mauvaise gestion. Nous ne comprenons pas cette suppression sauf par clientélisme pour recruter un contractuel sur le BMP qui réapparaîtra comme par magie à la rentrée.
- Lycée Leborgne de Sainte Anne, le poste du lycée n'est pas mis au mouvement 2021 alors qu'une collègue part à la retraite le 01/11/2021. Pour comparaison, au clg Saint John Perse des Abymes le poste est mis au mouvement alors qu'un collègue part lui aussi à la retraite le 01/11/2021. Nous ne comprenons pas cette non mise au mouvement de ce poste sauf par clientélisme pour recruter un contractuel sur le BMP qui réapparaîtra comme par magie à la rentrée.

**Mme la rectrice, nous demandons, par conséquent, la mise au mouvement des deux postes (CLG Macal et LGT Leborgne) et le rétablissement du poste du CLG Eboué à temps complet.**

D'autre part, nous souhaitons comprendre pourquoi il y a autant d'erreurs dans le calcul automatique des barèmes par le système SIAM lorsque nos collègues candidatent pour le mouvement intra. Chaque année, nous le signalons sans aucune avancée. Au niveau national, il n'y a pas de problème sauf si les informations concernant les collègues sont erronées et empêchent l'algorithme d'effectuer les calculs. Dans notre académie, il y a par exemple des erreurs systématiques concernant :

- le calcul de l'ancienneté de service alors que l'échelon affiché est bon. Comment est-ce possible ? Il n'y a souvent qu'une multiplication par 7 à effectuer. Un paramétrage est sans doute à faire.

1/4

Syndicat National de l'Éducation Physique (Section académique)  
s3-guadeloupe@snepfusu.net - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier  
<http://www.snepfusu-guadeloupe.net> - Twitter : @SNEPFUSU971 - Facebook : @SnepfusuGuadeloupe

- le calcul des points REP ou REP+ alors que l'ancienneté de poste et l'établissement REP ou REP + affichés sont bons. Comment est-ce possible ? Il y a trois valeurs : pas d'EP = 0pts, REP = 200 pts, REP+ = 400 pts.
- le calcul de l'ancienneté de poste alors que les années d'ancienneté de poste sont bonnes. Comment est-ce possible ? Il suffit de multiplier par 20 pts le nombre d'années d'ancienneté de postes et d'ajouter par tranche de 4 ans 50 pts.
- ...

**Mme la rectrice, encore une fois, sans contrôle paritaire, il y a bien trop d'étapes manuelles pour pouvoir garantir un mouvement transparent et équitable. Les commissaires paritaires corrigeaient jusqu'à 30% des barèmes de vœux lors des mouvements précédents dont des barèmes surévalués pour lesquels il ne nous faut plus aujourd'hui compter qu'exclusivement sur l'éthique des candidats pour les signaler ! Sacré progrès !**

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Copies :

- SG : Yvon Macé
- DAASEN : Adelaide Tine
- DRRH : Frédérique Michaux
- DBM : Jean Dupuy
- IG : André Canvel
- Enseignants d'EPS

Pour la section académique,  
Emmanuel Roublot  
Secrétaire académique du SNEP-FSU



Objet : Mouvement spécifique des PEPS 2021

Mme la Rectrice,

Depuis le 24 mars et jusqu'au 13 avril le serveur SIAM est ouvert dans notre académie afin de permettre aux candidats à la mutation de concourir sur les postes des mouvements général et spécifique des PEPS.

Or, aucune discussion en CTA n'a eu lieu et particulièrement pour les postes spécifiques. Dès à présent certains de ces postes nous interpellent :

- Collège Macal de Saint-François : un poste est ouvert au mouvement spécifique sans aucune information. S'agit-il du poste Voile ou Danse étant donné que les 2 responsables de ces sections semblent partir en retraite. Mis à part à travers leur réseau personnel, comment les collègues peuvent-ils donc connaître les attendus de ce poste et fournir leur lettre de motivation et CV ? **Un problème de transparence et d'égalité se pose entre les candidats qui pourrait rendre ce recrutement contestable.**
- Collège Suze Angély de Vieux habitant : un poste est ouvert avec la mention "Section sportive niveau national "SECTION ATHLÉTISME". Or, comme c'est habituel un des enseignants de l'équipe pédagogique de ce collège s'est positionné sur cette section sportive auprès de l'IA IPR EPS et de son chef d'établissement afin d'assurer la meilleure continuité pédagogique. Dans ce cas, habituellement le poste n'est pas publié et le collègue "glisse" de son poste vers ce poste spécifique. C'est ce que semble dire le chef d'établissement à notre collègue. Qu'en est-il réellement ?
- Collège Quartier d'Orléans à Saint Martin : Un poste est ouvert au mouvement spécifique Anglais alors qu'à chaque fois que le SNEP-FSU avait pu en GT ou CTA argumenter contre la mise en place de ce poste, il avait été retiré. Pour rappel, le collège Quartier d'Orléans reçoit principalement des élèves anglophones mais dans un environnement francophone. Saint Martin est une collectivité d'Outre Mer française. Notre discipline, l'EPS, est une discipline non linguistique et son intérêt est donc très faible pour travailler l'approfondissement de la langue maternelle anglaise des élèves. Par contre, l'intérêt est très important pour travailler une seconde langue mal maîtrisée (le français) à travers des notions simples autour du corps, de l'espace, ... comme c'est le cas dans des cours de débutant dans une langue.

Nous voyons, par conséquent, ici une volonté sans concertation avec l'équipe EPS :

- au mieux de clientélisme (recruter des contractuels sur des postes qui resteront vacants),
- au pire de séparatisme en favorisant la langue anglaise plutôt que le bilinguisme.

Par contre, le poste spécifique anglais à Saint Barthélémy auprès d'élèves majoritairement francophones répond pleinement à l'objectif académique de bilinguisme.

1/2

Syndicat National de l'Education Physique (Section académique)  
s3-guadeloupe@snepfusu.net - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier  
<http://www.snepfusu-guadeloupe.net> - Twitter : @SNEPFUSU971 - Facebook : @SnepfusuGuadeloupe

3/4

Syndicat National de l'Education Physique (Section académique)  
s3-guadeloupe@snepfusu.net - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier  
<http://www.snepfusu-guadeloupe.net> - Twitter : @SNEPFUSU971 - Facebook : @SnepfusuGuadeloupe

6/7

Mme la Rectrice, nous souhaitons, par conséquent, que vous puissiez attendre les échanges en CTA afin que nous puissions collectivement éclaircir l'intérêt pour les élèves et la définition de ces postes spécifiques.

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Copies :

- SG : Yvon Macé
- DAASEN : Adelaide Tine
- DRRH : Frédérique Michaux
- Enseignants d'EPS

Pour la section académique,  
Emmanuel Roublot  
Secrétaire académique du SNEP-FSU



2/2

Syndicat National de l'Education Physique (Section académique)  
[s3-guadeloupe@snepfusu.net](mailto:s3-guadeloupe@snepfusu.net) - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier  
<http://www.snepfusu-guadeloupe.net> - Twitter : [@SNEPFSU971](https://twitter.com/SNEPFSU971) - Facebook : [@SnepFsuGuadeloupe](https://www.facebook.com/SnepFsuGuadeloupe)

4/4

Syndicat National de l'Education Physique (Section académique)  
[s3-guadeloupe@snepfusu.net](mailto:s3-guadeloupe@snepfusu.net) - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier  
<http://www.snepfusu-guadeloupe.net> - Twitter : [@SNEPFSU971](https://twitter.com/SNEPFSU971) - Facebook : [@SnepFsuGuadeloupe](https://www.facebook.com/SnepFsuGuadeloupe)

Syndicat National de l'Education Physique (Section académique)  
[s3-guadeloupe@snepfusu.net](mailto:s3-guadeloupe@snepfusu.net) - 0690 980 988 - 403 rue Mayoute 97190 Le Gosier  
<http://www.snepfusu-guadeloupe.net> - Twitter : [@SNEPFSU971](https://twitter.com/SNEPFSU971) - Facebook : [@SnepFsuGuadeloupe](https://www.facebook.com/SnepFsuGuadeloupe)